

ACADEMIE DE CAEN

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT

DE

PROFESSEUR DES ECOLES

session 2015

RAPPORT DE JURY

Document élaboré sous l'autorité de Monsieur François LACAN, président du jury, en collaboration avec les responsables des différentes commissions.

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION	p. 3
2 - LES EPREUVES DES CONCOURS Liste des épreuves, durées,	p. 3
3 - RECOMMANDATIONS DU JURY	
I. ADMISSIBILITE	
II.	
a. épreuve de Français	p. 4
b. épreuve de mathématiques	p. 7
II. ADMISSION	
a. Mise en situation professionnelle	p. 13
b. Entretien à partir d'un dossier	p. 17
4 - STATISTIQUES	p. 21
5 – ADRESSES UTILES	p. 22

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION (décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié)

Les conditions d'inscription sont consultables sur le site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/pid81/les-concours-et-recrutements.html>

2. LES EPREUVES DES CONCOURS

Consulter le site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/pid81/les-concours-et-recrutements.html>

Epreuves		Durée Prépa.	Durée épreuve
Admissibilité			
1. Epreuve écrite de français *	40	-	4H
2. Epreuve écrite de mathématiques *	40	-	4H
<i>* Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire</i>			
<i>Total admissibilité</i>	80		
Admission			
1. mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique)	60	-	1 H
2. entretien à partir d'un dossier :	100	3h	1 H 15
1 ^{ère} partie : EPS ;	40		30 min
2 ^{ème} partie : situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire	60		45 min
<i>Total admission</i>	160		
Total général	240		

Les épreuves des candidats sont évaluées par deux examinateurs au moins ; les épreuves écrites sont rendues anonymes avant d'être soumises à la double correction.

Les sujets sont consultables sur le site Internet du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid4413/sujets-des-epreuves-ecrites-et-rapports-des-jurys-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles.html>

3. RECOMMANDATIONS DES JURYS

I. AMISSIBILITE

a. EPREUVE DE FRANCAIS

Première partie de l'épreuve : question relative aux textes proposés

Les attentes des correcteurs sont organisées autour de trois grands critères :

- Capacité à lire des textes,
- Produire une réponse construite et rédigée,
- Rédaction claire et précise.

Éléments constatés

Les candidats se sont préparés à cette première partie de l'épreuve. Le principe méthodologique est globalement compris. La majorité des copies fait apparaître le souci d'une mise en relation des textes du corpus. Les textes sont analysés.

La maîtrise de l'exercice reste toutefois très souvent formelle. Les copies qui témoignent d'une véritable maîtrise de la question posée sont peu nombreuses.

Les textes du corpus ne sont pas tous pris en compte. C'est le cas pour le texte de Philippe Delerm. Par ailleurs, ils ne sont pas travaillés de façon précise. D'où une analyse souvent superficielle qui dessert la réflexion. Ceci étant, la plupart des copies témoignent d'une bonne compréhension des textes. Certaines ne font pas suffisamment preuve d'une capacité des candidats à l'analyse.

On observe que les textes ne sont pas véritablement mis en relation, tout au plus mis en tension. La juxtaposition est très fréquente.

Le développement se caractérise dans beaucoup de cas par une construction interne insuffisante. Ceci au détriment d'une dynamique argumentative. Telle copie qui présente un développement en deux parties s'abstient par exemple de toute structuration interne pour chacune d'elles.

Le travail sur les transitions (passage d'une première partie à une deuxième partie ; passage d'un paragraphe argumentatif à un autre) est très souvent insuffisant, voire absent. Quand elles existent, ces transitions reposent sur l'utilisation répétitive des mêmes connecteurs, là où on attendrait plus de variété et de variations pour un argumentaire plus élaboré et plus nuancé.

On observe dans beaucoup de copies une utilisation abusive de montages de citations pour éviter d'argumenter. Ceci se fait aux dépens de l'écriture personnelle attendue. Les meilleures copies se caractérisent par un effort manifeste et suffisant de reformulation, quand les plus faibles d'entre elles n'en consentent aucun. Dans certains cas, les citations sont même utilisées sans guillemets ce qui pourrait faire croire à une belle écriture, ce que le reste de la production écrite du candidat se charge de démentir. Il convient donc de mieux utiliser les citations.

La rédaction pose problème dans trop de cas. On observe beaucoup de maladresses (par exemple, aucune référence au nom des auteurs mais utilisation systématique de « texte 1 », « texte 2 » tout au long du développement). On note également une attention insuffisante apportée à la lisibilité (absence d'une graphie soignée, d'une disposition aérée, pour faciliter la lecture).

La lisibilité est souvent entravée par un style maladroit, des problèmes syntaxiques, des erreurs orthographiques. Le registre utilisé est parfois familier et incluant des traces d'oralité. Le lexique s'avère globalement pauvre. Qui plus est, il témoigne d'une maîtrise défaillante de la langue (confusion de termes : « désintéressement/désintérêt », « prôner/trôner » ; invention de termes). Souvent très répétitif, trop approximatif, le lexique utilisé ne permet pas l'expression suffisamment précise et fine des idées. Les bonnes copies, outre la qualité du lexique dont elles témoignent, et la pertinence du registre auquel elles recourent, font état d'aisance syntaxique et d'une maîtrise de la langue certaine.

Attentes et conseils

On s'attachera en tout premier lieu à la lisibilité des copies. Celles-ci doivent être aisément lisibles d'où une attention constante à apporter à la qualité de la graphie. On écrira de façon aérée, une ligne sur deux si nécessaire. La qualité de la graphie, une disposition claire et aérée participent en effet de cette lisibilité.

On pensera à souligner les titres des œuvres.

On apportera toute l'attention qui s'impose à la qualité orthographique et syntaxique.

Il est nécessaire pour la question relative aux textes proposés, d'attacher toute l'importance qui convient aux termes de l'énoncé de la consigne.

On attend des candidats qu'ils s'attachent à répondre au libellé du sujet de façon précise et informée en prenant appui sur l'ensemble des textes.

On prendra le temps d'une lecture attentive du corpus pour une appropriation indispensable.

L'introduction doit s'inscrire dans une démarche moins formelle qu'indispensable dans sa nécessaire contribution à l'éclairage de la problématique et à la dynamique argumentative à engager.

L'annonce du plan et la conclusion sont deux moments forts auxquels on accordera toute l'attention qui s'impose.

Introduction et conclusion doivent viser à l'efficacité et à la lisibilité de la compréhension des textes. La conclusion doit être l'aboutissement d'une réflexion sur la problématique, s'inscrivant dans une démarche progressive.

La construction du développement permettra dans ses différents axes de faire percevoir une compréhension fine de tous les textes proposés. Leur mise en relation participe de cette compréhension. Les candidats montreront qu'ils ont compris l'implicite des textes. Le déroulement de la pensée sera clair et précis.

Le développement doit prendre en compte les axes de réflexion annoncés dans l'introduction.

On ne saurait trop recommander que les candidats se montrent particulièrement vigilants quant à la qualité de la rédaction.

Dans ce cadre, on s'attachera à utiliser et à mettre en œuvre un lexique précis, approprié et varié.

On attend également une qualité de la syntaxe et de l'orthographe lexicale et grammaticale. Une relecture attentive s'avère indispensable. Ceci suppose une gestion efficace du temps.

Deuxième partie de l'épreuve : connaissance de la langue

Concernant cette partie de l'épreuve, sont attendues une lecture précise des questions posées, une capacité à cerner ces questions et à y répondre de façon organisée et informée.

Des savoirs précis concernant la langue sont indispensables et constituent un préalable nécessaire.

Il agit d'utiliser ces savoirs à bon escient, en réponse précise à une question posée.

La première question portait sur l'identification des différentes propositions dans une phrase extraite d'un texte du corpus, propositions dont il fallait donner pour chacune d'elles, la nature et la fonction.

Le terme de « proposition » a posé problème à beaucoup de candidats, laissant penser à une méconnaissance. Beaucoup de choses ont été dites sans rapport avec la question et les attentes.

Certains ont analysé chaque mot des propositions qu'ils pensaient avoir identifiées mais sans jamais interroger nature et fonction. Bien des candidats ne considèrent pas la principale comme une proposition.

On observe également des erreurs concernant nature et fonction. Ainsi, une proposition subordonnée relative complément de l'antécédent « enfants », est identifiée comme COI.

La deuxième question portait sur le relevé dans certaines phrases, d'erreurs orthographiques qu'il s'agissait de corriger en argumentant les propositions faites.

Pour ce qui est de justifier, on observe très souvent un manque de rigueur dans la terminologie et dans les explications. Ce manque de rigueur tient pour une grande partie à des connaissances insuffisantes, voire à une absence de connaissances précises et informées. Ceci explique un manque de clarté globale. Il est par exemple question de « sujet » mais sans jamais citer le sujet en question dans le texte. Il est question « du verbe être » quand on attend « l'auxiliaire être ».

Pour cette question, les candidats restent souvent dans l'implicite quand le correcteur attend un propos clair et explicite qui témoigne de réelles connaissances.

Il s'agissait pour la troisième question de donner la classe grammaticale des deux occurrences de « leur »

Les réponses des candidats à cette question témoignent là encore d'une méconnaissance de la terminologie. Ce qui est proposé est incomplet, flou ou erroné. Les confusions entre nature et fonction sont nombreuses.

La quatrième question était d'ordre lexical. Il s'agissait de donner le sens des mots « arrogants », « vaniteux », « cupides », « adulé »

Le traitement de cette question a mis en évidence de très grandes lacunes des candidats en matière lexicale. La maîtrise exacte du sens des termes est trop souvent absente. Les confusions sont multiples (« cupides » confondu avec « crédules » ou bien encore « stupides ». « adulé » défini comme s'il s'agissait de « aduler »). Les inventions étymologiques sans fondement ne sont pas rares.

On observe dans beaucoup de cas l'absence de réponses rédigées. L'énoncé d'un seul terme présenté comme synonyme est supposé constituer une réponse. C'est oublier entre autres, qu'un mot se définit notamment par son contexte.

Cette question a tout particulièrement mis en évidence dans certaines copies, des problèmes de registres de langue avec l'emploi d'expressions et de mots très familiers (par exemple, « prêt de ses sous » pour définir « cupide », « qui s'y croit » pour définir « vaniteux »).

On rappellera aux candidats pour les aider à définir du mieux possible les termes demandés, qu'il est nécessaire de mobiliser contextualisation, étymologie, approches par synonymes pour arriver à une définition.

Troisième partie de l'épreuve : analyse de supports d'enseignement

Les meilleures copies sont celles dans lesquelles les candidats se positionnent en tant qu'enseignants adoptant une posture d'analyse, un regard professionnel, et élaborant une stratégie pédagogique.

La première question demandait le relevé et le classement des erreurs contenues dans le texte d'un élève.

Un recensement exhaustif des erreurs était demandé et attendu, de même que leur classement. Beaucoup de candidats ne proposent le relevé que de quelques erreurs. Ceci laisse penser que certaines d'entre elles n'ont pas été repérées. Le classement des erreurs pose globalement problème. En l'occurrence, une liste des erreurs repérées et commentées successivement ne saurait convenir. On attend que la présentation choisie aide à la lisibilité, à la visibilité d'un classement et à la perception de la pertinence de ce dernier. Un classement efficace et pertinent met en évidence les connaissances du candidat.

Certaines copies mettent en œuvre la typologie des erreurs selon Nina Catach. Or il apparaît très souvent que cette typologie est mal maîtrisée d'où des classements erronés. On rappellera qu'il existe d'autres modalités de classement également pertinentes et auxquelles il est préférable de se référer faute de bien maîtriser la typologie des erreurs selon Nina Catach.

La deuxième question supposait en fonction de l'analyse précédemment menée, de choisir deux types d'erreurs à traiter prioritairement et d'envisager les réponses pédagogiques adaptées à mettre en place.

Le « prioritairement » n'a pas toujours été bien compris et traduit. Le choix des deux types d'erreurs n'est généralement pas justifié. Les bonnes copies ont su expliquer leurs choix en relation avec la classe (CM2) et avec le moment où tel ou tel apprentissage doit être travaillé. Le rôle de l'enseignant, ce qu'il envisage comme réponses pédagogiques adaptées à mettre en place sont peu évoqués, voire absents.

On observe que très peu de candidats parlent de réponses pédagogiques à mettre en place au sein même de la classe. Dans beaucoup de copies, les réponses à apporter par l'enseignant sont très fréquemment externalisées (faire appel à un orthophoniste, aux parents pour qu'ils reprennent le travail à la maison avec l'élève). Le rôle de l'enseignant, sa responsabilité, ce qu'il va réellement mettre en œuvre sur le plan pédagogique ne sont pas suffisamment pris en compte.

On note que cette deuxième question a permis de travailler la suivante.

La troisième question demandait quels autres types d'activité pouvaient être programmés dans une classe pour améliorer les compétences orthographiques des élèves.

Les réponses ont été beaucoup trop générales et ont mis clairement en évidence une absence de réflexion didactique. Le manque de connaissances sur les orientations didactiques pour l'enseignement de l'orthographe est flagrant. Les candidats qui se réfèrent au Bulletin Officiel de l'Education nationale et tentent de rendre compte des informations qu'il donne à ce sujet, le font avec un manque de précision. Les textes sont « récités » sans véritable appropriation et sans qu'ils aient manifestement donné lieu à une réflexion sur ce qu'est l'enseignement de l'orthographe.

Pour répondre à la question, certains s'en sont tenus à une liste de types d'activités (« puzzle », etc.) sans expliquer de quoi il s'agissait et en restant dans l'implicite. Ils n'ont pas cru devoir procéder au développement pertinent d'une situation et la donner à voir. Or, programmer, construire, développer une activité sont au cœur du métier de professeur des écoles.

Observations :

- Il apparaît dans bon nombre de cas des problèmes évidents de gestion de temps si l'on se réfère au nombre de travaux inachevés, quelle que soit la partie de l'épreuve. On ne peut qu'inviter les candidats à une gestion efficace du temps sur l'ensemble de l'épreuve.

- On soulignera l'absolue nécessité d'une vigilance permanente quant à la maîtrise de la langue et à la correction orthographique et syntaxique sur les trois parties de l'épreuve. Trop de copies manifestent des insuffisances à ce sujet. Ponctuation et accentuation sont très souvent erronées ou omises.

b. EPREUVE DE MATHEMATIQUES

Remarques générales pour l'ensemble de l'épreuve :

- L'anonymat doit être parfait : pas de signature dans la copie ; tout signe distinctif sur la copie risque d'entraîner l'annulation de celle-ci. Aucun cas n'a été rencontré cette année.

- La correction syntaxique et la qualité écrite de la production des candidats ont été pénalisées lors de la correction selon le barème suivant:

- jusqu'à -3 points pour l'orthographe, la conjugaison, la grammaire.
- jusqu'à -2 points pour une présentation confuse, un manque de clarté de l'ensemble de la copie ou une écriture peu soignée ou peu lisible. Le jury insiste sur la nécessité de préciser clairement le numéro de l'exercice et de la question traités et de bien séparer les parties. Il serait pertinent aussi que le candidat indique le numéro des questions non faites.

- Le jury conseille aux candidats de mettre en valeur sur la copie les réponses. Les phrases de conclusion doivent être rédigées et au besoin comporter les unités appropriées.

- Le jury attend des réponses précises et justifiées (une justification n'est ni une description ni la paraphrase de l'énoncé). Il faut donner avec concision les arguments pertinents sans en oublier et sans redondance. Il n'est pas utile et c'est même pénalisant pour le candidat de

proposer plus d'items que demandés. Une lecture attentive des consignes est un des critères de réussite.

Analyse du sujet

Quelques questions n'ont pas été abordées par un nombre conséquent de candidats.

Première partie

La partie 1 est composée de 4 sous parties : A, B, C et D

A et B sont dans l'ensemble bien traitées.

Dans C trop peu de candidats ont utilisé une résolution algébrique. Les candidats partent du résultat attendu.

D est traitée surtout à partir de l'exemple proposé. Peu de candidats ont réussi cette partie.

Deuxième partie

La partie 2 est composée de trois exercices indépendants.

Exercice 1

Exercice très peu traité et quand il est abordé rarement réussi. Les candidats proposent souvent des valeurs séparées pour A et B et font régulièrement la confusion entre multiple et diviseur.

Exercice 2

Cet exercice ne présentait pas de difficulté particulière.

Le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent lire avec attention les consignes. C'est ainsi qu'à la question 3 une réponse graphique est attendue et qu'à la question 5 l'unité est le L et non le m³.

Il est surprenant que les candidats montrent une incohérence entre les différentes réponses. La notion de proportionnalité, pourtant essentielle dans les programmes et la vie courante, est mal maîtrisée : certains candidats utilisent des tableaux de proportionnalité à la question 2, disent qu'il n'y a pas proportionnalité à la question 3 et trouvent un pourcentage à la question 4 !

Exercice 3

1. La figure est bien réalisée.
2. Question très compliquée pour les candidats. Une clarté de l'argumentation est attendue en utilisant le langage mathématique pertinent.
3. 4. Il est nécessaire de maîtriser les théorèmes de Thalès et de Pythagore. Le jury attend une argumentation claire et construite. Il est dommage de voir certains candidats tenter d'obtenir à tout prix la réponse attendue.

Troisième partie

Il faut veiller à exclure toute logorrhée et à travailler sur une organisation réfléchie des réponses (de type tableau par exemple).

Elle est composée de 4 situations indépendantes :

Situation 1 :

1. Le Jury attendait une réponse du type : les trois raisons sont ... et non une longue description des activités.
2. A peine 10% des candidats est capable de donner la définition d'un nombre décimal !

Situation 2 :

La concision est à nouveau attendue ainsi qu'une véritable analyse des travaux présentés. Le jury attend autre chose que « étourderie », « n'a pas compris » ou une description de l'erreur. Il est important de relier erreurs, compétences au sujet abordé à savoir le nombre décimal et non à l'addition des fractions, hors-sujet.

Situation 3 :

Il est nécessaire de dépasser le contexte des problèmes et d'analyser leur pertinence au sein d'une progression.

Situation 4 :

Il est important d'aller au-delà de la description. Les erreurs sont à analyser sous la focale de la notion à construire (compréhension de la division).

58 candidats sur l'ensemble des concours ont obtenu une note éliminatoire inférieure ou égale à 10/40.

Le jury rappelle la nécessité d'une préparation sérieuse au concours.

Éléments de correction

PREMIÈRE PARTIE (13 points)

A.

Calcul de l'aire

Si on décompose le polygone en deux triangles ABF et FED et un carré BCDF :

Aire de ABF = base × hauteur / 2 = 5 × 4 / 2 = 10

Aire de FED = base × hauteur / 2 = 25 / 2

Aire de BCDF = 5² = 25

Aire de ABCDEF = 47,5 u.a.

B.

1. $i = 37 ; b = 23$ donc $A = 37 + 23/2 - 1 = 47,5$

On retrouve bien le résultat de la partie A.

2. Pour ABCDEF : $i = 27 ; b = 18$ donc $A = 35$

Pour FED : $i = 10 ; b = 15$ donc $A = 12,5$.

On a bien $35 + 12,5 = 47,5$

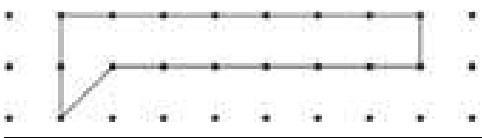
C.

1. Si b est pair alors $b/2$ est un entier, donc A est un entier (donc ne peut pas être égale à 7,5).

2. $b = 2(A + 1 - i)$. Donc b est maximum pour $i = 0$.

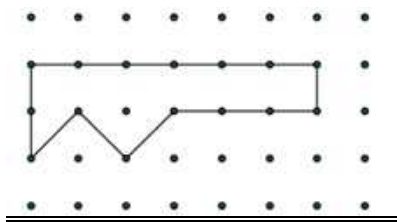
Si $A = 7,5$, la valeur maximale de b est alors 17.

Exemple :



$$3. b = 2(A + 1 - i) = 2(7,5 + 1 - 1) = 15.$$

Par exemple :



$$4. \text{ le nombre maximal est atteint si } i = 0, \text{ donc } b = 2(A + 1) = 2 A + 2.$$

D.

1.

On trouve

$$b = 2L + 2l$$

$$i = (L - 1) \times (l - 1)$$

2.

On a donc $i + b/2 - 1 = \dots = L \times l$: on retrouve bien l'aire du rectangle.

DEUXIÈME PARTIE (13 points)

Exercice 1

$111 = 3 \times 37 = 1 \times 111$, ce sont les seules décompositions de 111.

Donc $A = 1$, $A = 3$, $A = 37$ ou $A = 111$.

Comme $A - B$ est positif, B est inférieur (ou égal) à A . De plus B est un cube, donc :

$B = 0$, $B = 1$, $B = 8$, $B = 27$ ou $B = 64$ car les autres cubes d'entiers naturels sont supérieurs à 111.

Sachant que $A - B$ est divisible par 10, on obtient trois solutions :

$$A = 1, B = 1 = 1^3 \text{ et } A - B = 0$$

$$A = 37, B = 27 = 3^3 \text{ et } A - B = 10$$

$$A = 111, B = 1 = 1^3 \text{ et } A - B = 110$$

Exercice 2

1. Le volume de glace obtenu est environ 7,5 L.

2. Il faut environ 8,3 L d'eau. (ou toute autre valeur de l'intervalle]8 ; 8,5]).

3. La courbe qui représente le volume de la glace en fonction du volume d'eau liquide est un segment de droite qui passe par l'origine, ce qui traduit une situation de proportionnalité.

4. Le volume augmente de 0,8 L pour 10 L d'eau.

$$\frac{0,8}{10} = \frac{8}{100}$$

Le volume augmente de 8%.

(d'autres rédactions sont possibles)

5. Volume d'eau fourni par la ville de Lyon pour 30 jours :

$$20 \times 30 = 600 \text{ m}^3$$

600 m³ d'eau soit 600 000 L (1 m³ = 1000 L)

Augmentation du volume d'eau en gelant :

$$600\,000 \text{ L} \times 8\% = 48\,000 \text{ L}$$

Volume de glace fourni par la ville de Lyon pour 30 jours de nettoyage :

$$600\,000\text{ L} + 48\,000\text{ L} = \mathbf{648\,000\text{ L de glace}}$$

ou

$$600\,000\text{ L} \times 1,08 = \mathbf{648\,000\text{ L de glace}}$$

ou

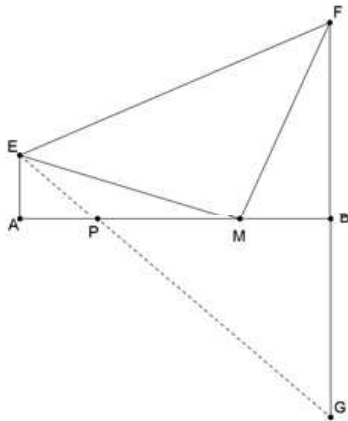
20 m³ par jour soit 20 000 L par jour

$$\frac{20\,000\text{ L} \times 8}{100} + 20\,000\text{L} = 21\,600\text{ L par jour}$$

$$21\,600\text{ L} \times 30 = \mathbf{648\,000\text{ L de glace.}}$$

Exercice 3

1. Figure complète



2.

- pour tout point M, $EM + MG \geq EG$ (inégalité triangulaire)
- P est sur le segment [EG], donc $EP + PG = EG$
- Donc $EM + MG \geq EP + PG$

De plus, G est le symétrique de F par rapport à (AB), donc $MF = MG$ et $PF = PG$.

Donc $EM + MF \geq EP + PF$.

Donc $EM + MF$ est minimale quand M est sur P

3.

a) Les droites (AB) et (GE) sont sécantes en P. Les droites (AE) et (BF) sont perpendiculaires à la droite (AB) elles sont donc parallèles.

On peut donc appliquer le théorème de Thalès :

$$\frac{PA}{PB} = \frac{AE}{BG}$$

$BG = BF = 9$; de plus $PB = 14 - AP$. On a donc $\frac{AP}{14-AP} = \frac{3}{9}$

b) on résout l'équation : $9AP = 3(14 - AP)$

On trouve $AP = 3,5$.

4. Première méthode :

On utilise le théorème de Pythagore dans les triangles rectangles APE et BPF.

On trouve $EP^2 = EA^2 + AP^2 = 9 + 12,25$, donc $EP = \sqrt{21,25}$;

De même on trouve $PF = \sqrt{191,25}$.

Donc $EP + PF = \sqrt{21,25} + \sqrt{191,25}$

$EP + PF \approx 18,4$

Deuxième méthode :

On peut calculer directement EG (= EP + PG = EP + PF)

$$EG^2 = 14^2 + 12^2 \text{ donc } EG = \sqrt{340}$$

$$\text{Donc } EP + PF = \sqrt{340} \approx 18,4$$

TROISIÈME PARTIE (14 points)

Situation 1

1. par exemple :

- dans l'exercice 2 toutes les fractions ont le même dénominateur : 100
- dans l'exercice 3 il y a à la fois des nombres écrits sous forme décimale et sous forme fractionnaire
- la graduation de l'exercice 3 ne fait pas apparaître les centièmes de façon explicite
- cette graduation ne commence pas à 0
- dans l'exercice 2 les étiquettes des points sont déjà placées
- ...

2. Par exemple :

C'est un nombre qui peut s'écrire sous forme d'une fraction décimale.

La réponse : « c'est un nombre à virgule » ne peut être acceptée.

Situation 2

Remarque : ici les élèves travaillent sur des mesures : on peut donc ne pas mentionner les unités (dm).

1. Erreurs commises par Lara :

$2 + 5/10 + 2/100 = 252/1000$ et $2 + 6/10 + 1/100 = 261/1000$: le rôle du dénominateur n'est pas compris.

$0,252 = 252$ et $0,261 = 261$. Le rôle de la virgule dans l'écriture décimale n'est pas compris.

2. Ce qui semble acquis par Clément :

La décomposition d'un nombre décimal en somme de fractions décimales.

3. Règle utilisée par Léonie

Par exemple : « Pour comparer des nombres décimaux :

- on compare d'abord leurs parties entières ; le nombre qui a la plus grande partie entière est le plus grand ;
- si les parties entières sont égales, on compare le chiffre des dixièmes ; le nombre qui a le plus grand chiffre des dixièmes est le plus grand ;
- si les chiffres des dixièmes sont égaux, on compare les chiffres des centièmes ; le nombre qui a le plus grand chiffre des centièmes est le plus grand ;
- on continue ainsi avec les millièmes, dix-millièmes... Si tous les chiffres de leurs parties décimales sont deux à deux égaux, alors les nombres sont égaux.

Situation 3

Spécificité de P1

C'est une **division euclidienne**.

On cherche le nombre de parts (les termes quotient ou groupement peuvent être cités mais ne sont pas attendus).

La réponse à la question posée est égale au quotient entier (18 verres)

Spécificité de P2

On cherche la valeur de chaque part (les termes partition ou partage peuvent être cités mais ne sont pas attendus).

La réponse est le **quotient décimal** (18,75)

Spécificité de P3

Division euclidienne

On cherche le nombre de parts.

Le reste étant non nul, la réponse à la question posée est égale au quotient entier + 1 (19 tables)

Progression possible

P1 puis P3 puis P2

La réponse de P1 est donnée par exploitation directe de la division euclidienne.

Pour P3, on utilise également la division euclidienne mais la réponse ne correspond pas au quotient trouvé.

Pour P2, il faut effectuer une division décimale.

On peut également accepter une argumentation autour du fait que ces notions sont acquises avant le CM2, et que P2 pourrait être plus simple car la réponse est une lecture directe du quotient de la division décimale.

Plusieurs réponses sont possibles, l'importance est la qualité de l'argumentation s'appuyant sur les difficultés conceptuelles ou sur les difficultés techniques.

Situation 4

1. La technique opératoire utilisée par Adama est efficace.

Celle utilisée par Anaïs permet un retour au sens.

2. **Marie** : a oublié de mettre le 0 au quotient après avoir constaté qu'on ne « pouvait pas » diviser 17 par 37 et avant d'abaisser le chiffre suivant « 9 ».

Kévin : ne remarque pas que le reste obtenu est supérieur au diviseur. *Les chiffres barrés au quotient sont les marques d'une procédure « par essais-erreurs » et ne sont pas à considérer comme des erreurs.*

II. ADMISSION

a. MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Remis préalablement, le dossier se compose de deux ensembles :

- Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- La description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

Même s'il ne fait pas l'objet d'une évaluation spécifique, ce dossier éclaire le jury sur la compréhension du sujet et sur sa déclinaison pédagogique.

Aussi, il est conseillé aux candidats de veiller à :

- Indiquer explicitement sur la page de garde le titre du sujet retenu, en précisant l'objet d'étude de la séquence et le niveau de classe envisagé ;
- Paginer le dossier ;
- Adopter une présentation aérée faisant clairement apparaître le plan du dossier ; à ce titre, une introduction et un sommaire sont appréciés ;
- Prévoir une bibliographie avec des références précises ;
- S'assurer de la qualité et de la lisibilité des documents inclus dans le dossier ;
- Faire preuve de vigilance, lors de la rédaction, sur les plans orthographique et syntaxique ;
- Vérifier l'adéquation de l'objet d'étude avec les programmes en cours ;
- Éviter des entrées techniques trop réductrices pour, au contraire, privilégier une problématisation, lors de la définition du sujet ;
- Équilibrer la part accordée aux fondements théoriques et didactiques et celle réservée à la séquence pédagogique, en articulant les fondements avec des éléments sur le développement de l'enfant ;
- Proposer une séquence montrant une démarche pédagogique qui ne se résume pas à une succession d'activités ;
- Porter attention à la faisabilité des dispositifs pédagogiques envisagés ;

- Ne pas faire l'impasse sur le parcours d'éducation artistique et culturel (pour les sujets relatifs aux arts visuels et à l'éducation musicale) ;
- Savoir limiter le nombre des annexes pour illustrer avec pertinence les choix scientifiques, didactiques et pédagogiques opérés ; dans ce sens, l'apport de travaux d'élèves bien choisis peut se révéler utile.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Le dossier est présenté oralement au jury par le candidat, lors d'un exposé d'une durée de vingt minutes.

Les candidats qui ont réussi cette partie de l'épreuve ont su :

- Ne pas lire et ne pas paraphraser leur dossier, en choisissant une entrée différente pour le présenter ;
- Annoncer un plan structuré de leur présentation ;
- Mettre en évidence leurs connaissances dans le domaine choisi (le savoir savant) ;
- Faire preuve d'une réflexion de qualité sur la transposition didactique, en fonction de la discipline considérée et du développement des élèves (le savoir enseigné) ;
- Cerner avec précision la problématique de la séquence envisagée ;
- Articuler les fondements scientifiques, didactiques et pédagogiques avec la conception et la mise en œuvre de la séquence ;
- Enoncer de manière explicite les choix opérés, en les justifiant, en en dressant une analyse (manques, ajustements) et en proposant des prolongements ;
- Présenter la démarche pédagogique en lien avec les processus d'apprentissage des élèves concernés ;
- Inscrire leur enseignement dans le cadre des missions et des programmes de l'Ecole ;
- Introduire des éléments nouveaux de réflexion non encore cités dans le dossier, permettant d'apprécier la capacité de recul du candidat et la poursuite de sa réflexion entre le moment de dépôt du dossier et l'épreuve.

Concernant les annexes, il est conseillé de :

- Se limiter uniquement à l'exploitation des documents annexés au dossier déposé au préalable et lu par le jury, celui-ci refusant tout autre document ;
- Les présenter comme une illustration de la démarche d'apprentissage ou des modalités de travail choisies, plus que comme des supports de séances ;
- Tirer davantage parti de leur forme numérique éventuelle (vidéos, documents).

L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

L'entretien, d'une durée de quarante minutes, porte, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Les candidats qui ont réussi cette partie de l'épreuve ont su :

- Entrer en communication avec le jury et interagir avec lui, en sachant notamment écouter les questions avant d'y répondre et étoffer leurs réponses ;
- S'exprimer avec aisance en montrant une bonne maîtrise de la langue française et en adoptant un débit convenable ;
- Montrer une maîtrise du lexique employé et de la connaissance des références utilisées ;
- Se distancier de leur dossier, en étant capables de procéder à une véritable analyse de leurs propositions didactiques et pédagogiques ;
- Montrer une appropriation des séquences travaillées pour la préparation de l'épreuve ;
- Mobiliser des variables didactiques et pédagogiques susceptibles de prendre en compte la diversité des élèves et leur développement ;
- Connaître et mobiliser les théories de l'apprentissage pour identifier les besoins des élèves et leurs procédures ;
- Répondre aux demandes d'élargissement ou d'approfondissement de leur réflexion dans le domaine considéré ;
- Montrer une capacité à se projeter dans une posture professionnelle.

Il est attiré l'attention des candidats sur plusieurs points :

- Savoir remettre en cause sa production et l'analyser est une compétence attendue et valorisée par le jury.
- De nombreux candidats en sciences et technologie ont tendance à s'appuyer sur la démarche d'investigation sans être capables de procéder à son analyse.
- Au regard de la durée de l'entretien (40 mn), les candidats doivent s'attendre à plusieurs demandes d'élargissement et/ou d'approfondissement de leur réflexion dans le domaine considéré, par exemple dans un cycle d'enseignement différent de celui abordé dans leur séquence.
- A cet égard, sont notamment appréciées des connaissances sur l'enseignement en maternelle, sur la liaison école-collège, sur l'évaluation et sur les usages numériques.

EXEMPLES DE SUJETS

- *Histoire* :
 - Les grandes découvertes
 - L'enseignement de la traite des noirs et de l'esclavage en CM1
 - Louis XIV, un monarque absolu
 - Le 6 juin 1944
 - La Renaissance (CM1)
 - Le Siècle des Lumières au cycle 3
 - La 1^{ère} guerre mondiale (CM2)
 - Les relations entre seigneurs et paysans à l'époque médiévale.

- *Géographie* :
 - L'étude de paysage, de quartier
 - La diversité des paysages urbains
 - De l'espace vécu à l'espace représenté (CE1)
 - La langue française dans le monde : la francophonie, en CM2.

- *Enseignement moral et civique* :
 - L'éducation à la santé
 - La place et les droits de la femme à partir du droit de vote des femmes
 - Les droits de l'enfant
 - Faire partager les valeurs de la République par les discussions à visée philosophique.

- *Sciences et Technologie* :
 - Les phases de la lune en CM2
 - Les mouvements corporels en CE2
 - Les leviers
 - L'énergie
 - Que deviennent les aliments que nous mangeons ? (en CM1)
 - Mélanges et solutions.

- *Histoire des arts* :
 - Découvrir la fonction poétique de l'objet dans l'art, du 20^{ème} siècle à nos jours (en CP).

- *Arts visuels* :
 - Les nuances de couleurs en cycle 1
 - Le portrait (CE1)
 - Le mouvement à partir d'un objet statique.

- *Education musicale* :
 - Le jazz
 - La sonorisation d'un album de jeunesse en cycle 1
 - Développer les capacités de l'écoute (CE1).

b. ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

Cette épreuve revêt une importance toute particulière dans le cadre de ce concours rénové de recrutement des professeurs des écoles. En effet, il s'agit de l'épreuve qui dispose du barème le plus important et qui mobilise le candidat sur le temps le plus long (1h15min).

Cette épreuve se déroule en 2 phases distinctes mais directement enchaînées face au jury :

- Une partie consacrée à l'EPS : exposé de 10 minutes suivi d'un entretien de 20 minutes avec le jury à partir d'un sujet portant sur la mise en œuvre du programme d'EPS à l'école primaire.
- Une partie consacrée à un sujet portant sur le système éducatif : exposé de 15 minutes suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury.

Sur un plan général, le jury a trouvé cette épreuve très discriminante, claire et aux attendus bien identifiables.

1. Epreuve de connaissance du système éducatif :

a. Les sujets :

Ils sont formés d'un corpus de 3 à 5 documents se rapportant à un point particulier concernant le système éducatif (personnalisation des parcours, dispositifs liés à la loi de refondation de l'école de la République, élèves à besoins particuliers, rythmes scolaires...) et de 3 questions auxquelles le candidat devra tenter de répondre au cours de son exposé.

Cette épreuve fait appel à toutes les composantes des compétences que doit maîtriser un futur professeur des écoles :

- des connaissances solides sur l'organisation, le fonctionnement, mais surtout les enjeux actuels du système éducatif ;
- des capacités à dégager une problématique, articuler les documents entre eux et organiser sa pensée et son propos ;
- une attitude reposant sur une dimension éthique clairement identifiée et des aspects déontologiques bien maîtrisés.

Cette épreuve s'est avérée très discriminante et a permis une claire identification des très bons candidats.

b. Les attendus :

En ce qui concerne la partie « exposé » du candidat, les attendus du jury et les erreurs à éviter sont les suivants :

	Ce qui est attendu	Ce qu'il convient d'éviter
Structure de l'exposé	Dégager et énoncer une réelle problématique à partir du questionnement proposé par le sujet	Se contenter d'une réponse à chacune des 3 questions sans les articuler autour d'une problématique identifiée
	Structurer son propos à partir de la problématique posée et l'étayer en articulant le contenu des documents avec ses propres connaissances sur le sujet	Concevoir son exposé sous la forme de réponses successives aux 3 questions en paraphrasant des extraits des documents proposés
	Annoncer un plan clair et le respecter au long de son exposé. Formuler une conclusion en réponse à la problématique posée.	Terminer son exposé de façon brutale sans réelle conclusion.
		Effectuer une lecture inutile de la note de présentation de chacun des documents
Attitude	Veiller à la qualité de son expression (vocabulaire adapté), au débit de parole. S'assurer d'être bien compris.	Situer ses propos dans l'affirmation insuffisamment étayée ou dans le jugement péremptoire
	Manifester un engagement, des convictions, une claire motivation professionnelle.	N'utiliser qu'une moitié ou moins du temps imparti pour l'exposé (15 min)
	Montrer une claire aptitude à se projeter très rapidement dans les missions confiées à un professeur des écoles	
Contenus	Bien connaître les textes de référence et en maîtriser les enjeux (textes liés à la loi de refondation, loi de 2005 sur le handicap,...) en particulier le référentiel de compétences du professeur des écoles et appuyer son propos sur ces textes	N'appuyer son propos que sur les documents figurant dans le corpus mis à disposition sans analyse préalable ni prise de distance
	Disposer des connaissances principales sur l'histoire du système éducatif et les intégrer à bon escient à son exposé.	Ne pas connaître les éléments principaux de la réglementation liée à certains sujets (partenariat, dispositifs d'accueil des élèves en situation de handicap...)
	Disposer de quelques connaissances sur d'autres systèmes éducatifs et savoir situer le système éducatif français dans ce contexte.	
	Connaître les principales étapes du développement de l'enfant.	
	Produire une analyse distanciée de ses propres expériences professionnelles si on en a bénéficié	
	Exposer en quoi le traitement de la problématique liée au sujet peut et doit permettre de développer la réflexion sur la laïcité et l'enseignement des valeurs citoyennes	Aborder les concepts de citoyenneté et de laïcité sans lien avec le sujet traité et de manière décontextualisée voire artificielle.
Positionnement	Inscrire son propos dans une dimension éthique et responsable au service de la réussite de tous les élèves.	Ne pas se positionner, dans un cadre institutionnel, en tant que futur professeur des écoles, cadre A de la fonction publique soit en semblant s'abstraire des règles à observer, soit en se montrant dénué de tout esprit d'initiative voire d'un élémentaire bon sens
	Montrer une claire aptitude à se projeter très rapidement dans les missions confiées à un professeur des écoles en illustrant son propos par des exemples de mises en œuvre possibles	Méconnaître sa place de professeur des écoles dans le fonctionnement du système éducatif ou au sein de l'équipe éducative
	Savoir se positionner en tant que futur professeur des écoles dans des organisations complexes et proposer des réponses adaptées.	

Concernant la partie « entretien » qui dure 30 min, et au-delà des indications déjà formulées pour la partie « exposé » (attitude, contenus, positionnement) qui devront être également observées, les attendus du jury se résument aux points suivants :

	Ce qui est attendu	Ce qu'il convient d'éviter
Attitude	Se saisir du questionnement du jury pour approfondir, amender ou réviser son point de vue.	
Contenus	Fournir des réponses développées et argumentées aux questions posées.	Répondre de manière lapidaire et non argumentée.
	Étayer ses réponses en s'appuyant sur des éléments construits de culture générale ou professionnelle.	
	Etre capable, en réponse aux questions du jury, de développer une réflexion sur la transposition des concepts de laïcité et de citoyenneté à l'école primaire.	
Positionnement	Adopter une attitude réactive et réflexive en réponse au questionnement proposé.	

Concernant l'évaluation de la capacité du candidat à développer une réflexion construite et argumentée sur les concepts de laïcité et de citoyenneté, le jury propose un élargissement systématique du traitement du sujet sur ces dimensions. La capacité du candidat à proposer une analyse de ce type dès la partie « exposé » est valorisée.

1. Epreuve d'EPS :

a. Les sujets : ils se sont avérés clairs, intéressants et ne peuvent prêter à aucune confusion pour les candidats. Il s'agit de concevoir soit une situation d'apprentissage, soit une progression que les candidats ont souvent assimilée à la production d'une unité d'apprentissage, sur une activité physique et sportive bien définie. Les conditions de mise en œuvre (niveau de classe, prérequis des élèves, environnement matériel et pédagogique) sont toujours très bien précisées. Les activités physiques et sportives sur lesquelles ont reposé les sujets ont été les suivantes : natation, jeux collectifs, activités athlétiques et danse.

b. Les attendus :

Ce qui est attendu	Ce qu'il convient d'éviter
<p>Le candidat fait des liens et conçoit une cohérence entre ses connaissances et sa proposition de mise en œuvre pédagogique.</p> <p>Les propos sont référés aux programmes, au socle commun, aux finalités de l'EPS (éducation à la santé et à la citoyenneté, ...) et aux repères de progressivité.</p>	<p>Une simple référence aux textes n'est pas suffisante. Il s'agit d'aller au-delà du simple exposé de connaissances acquises.</p>
<p>Le candidat identifie les apprentissages à construire et présente un projet d'enseignement (séance ou progression) qui intègre la progressivité des apprentissages dans le cadre d'un module ou d'une séance structurée en lien avec un diagnostic fondé et une évaluation.</p> <p>Ces propositions doivent prendre en compte la diversité des élèves (comportements observables des élèves)</p>	<p>Une conception de situations juxtaposées qui n'établissent pas de lien entre elles et au regard de l'objectif d'apprentissage.</p> <p>La proposition d'une simple mise en activité sans projet d'apprentissage visant les transformations motrices.</p> <p>La reproduction d'un discours formaté qui ne prend pas sens dans le cadre du sujet à traiter.</p> <p>Une proposition relevant de la pédagogie du modèle qui laisse peu de place à l'élève dans la construction de ses apprentissages.</p>
<p>L'exposé détaille une mise en œuvre opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'activité de tous les élèves - Clarté cognitive - Adaptation à l'âge des élèves - Adaptation aux capacités des élèves - Repères pour apprendre - Temps de mise à distance en classe - Cadre sécurisé 	<p>Un temps d'activité réduit et une organisation non fonctionnelle.</p> <p>Une place et un rôle de l'enseignant mal définis.</p> <p>Une organisation pédagogique qui peut faire appel aux différents statuts de l'élève observateur, arbitre, juge,...) mais sans que cette dimension ne soit maîtrisée par le candidat.</p>
<p>Le candidat propose un projet d'enseignement qui fait appel à l'apport d'autres disciplines au service de l'objectif d'apprentissage visé en EPS.</p> <p>Il convoque les disciplines au service des apprentissages en EPS.</p>	<p>Reproduction d'un discours qui ne cerne pas les enjeux de l'interdisciplinarité par recours à une simple énumération des disciplines sans perception de leur intérêt et de leurs enjeux.</p>
<p>Le candidat transpose de manière cohérente son expérience personnelle dans une pratique de classe.</p>	<p>Bien que ce soit un attendu du concours, certains candidats ne font aucune référence à leur pratique personnelle.</p> <p>Au cours de l'entretien, le candidat se montre incapable de transposer son expérience au profit de son enseignement.</p>
<p>Présente clairement ses connaissances et développe un argumentaire pour justifier ses choix et parvient à les contextualiser voire à les problématiser.</p>	<p>Réponse à la question sans contextualisation.</p> <p>Recherche de réponses attendues mais sans lien avec le problème posé.</p>

4. STATISTIQUES

2. STATISTIQUES

Les chiffres

	Externe privé	Externe public	2nd interne	3^{ème} concours
Nombre de postes	16	211	4	5
Nombre d'inscrits	124	1003	63	72
Nombre de présents	54	640	23	29
Barre d'admissibilité	40/80	40/80	40/80	40/80
Nombre d'admissibles	31	386	9	11
Barre d'admission	131.50/240	128.50/240	124/240	131.75/240
Moyenne dernier admis	10.95/20	10.70/20	10.33/20	10.97/20 (4 ^{ème})
Taux réussite (admis)/présents	29.6%	32.96%	17.39%	13.79%

Moyennes

	2nd interne	3^{ème} concours	Externe public	Externe privé
français	9.73/20	10.01/20	11.53/20	12.69/20
mathématiques	9.54/20	8.91/20	9.82/20	8.42/20
Mise en situation professionnelle	10.58/20	12.3/20	11.04/20	11.64/20
Entretien à partir d'un dossier	6.85/20	8.21/20	10.52/20	9.25/20
- Partie EPS	4.06/20	6.95/20	9.83/20	8.15/20
- situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire	8.70/20	9.06/20	10.97/20	9.98/20

Diplômes détenus par les candidats au concours externe public

	inscrits	%	présents	%	admissibles	%	admis	%
diplôme MEEF	584	58,23%	422	65,94%	302	78,24%	173	81,99%
répartis en :								
master	181	18,05%	118	18,44%	75	19,43%	33	15,64%
M1 ou inscrit en M2	202	20,14%	137	21,41%	98	25,39%	60	28,44%
inscrit en M1	201	20,04%	167	26,09%	129	33,42%	80	37,91%
autre	419	41,77%	218	34,06%	84	21,76%	38	18,01%

5. ADRESSES UTILES

Où trouver les sujets de la session ?

Sur le site Internet du ministère <http://www.education.gouv.fr/cid4413/sujets-des-epreuves-ecrites-et-rapports-des-jurys-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles.html>

Avec quel(s) organisme(s) se préparer ?

- Centre National d'Enseignement à Distance, BP 60200, 86 980 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX
(tél. : 05.49.49.94.94 - Internet : <http://www.cned.fr/>)

N.B. : le Centre Régional de Documentation Pédagogique (rue du moulin au Roy 14000 CAEN – téléphone : 02.31.56.61.00) a fourni une bibliographie (voir ci-joint) ; les ouvrages sont disponibles à la médiathèque du centre.

Où se renseigner pour l'inscription aux concours ?

Sur le site Internet du ministère <http://www.education.gouv.fr/pid81/les-concours-et-recrutements.html>

Rectorat, 168 rue Caponière à Caen ; adresse postale : BP 6184, 14061 Caen CEDEX
(tél. : 02.31.30.15.52 ; site : www.ac-caen.fr espace professionnel, concours et recrutement, recrutement par concours, personnels enseignants)